

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Pohénégamook, ce qui suit :

1. Que le Conseil municipal de cette Ville, lors d'une séance qui se tiendra le **lundi 1^{er} mars 2021, à 20 h** en visioconférence, statuera sur une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la construction d'un garage en marge avant d'un lot. La construction est située à l'intérieure du périmètre urbain.
2. La demande visée se situe sur le lot 6 000 938 Cadastre du Québec (1410, rue Principale)
3. La construction est dérogoire au règlement de zonage P.-413, Chapitre 5 Article 5.2.1 Bâtiments accessoires sur un terrain résidentiel 2^o alinéa b) localisation : le bâtiment accessoire ne peut s'implanter en cour avant, sauf si il s'agit d'un garage annexé au bâtiment principal, dont l'empiètement dans la cours avant mesure 2 mètres ou moins.
4. Le bâtiment respecte toutes les autres conditions de construction.
5. Que les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en faisant parvenir leurs commentaires, par écrit, à l'intention de la soussignée avant la tenue de la séance.

Fait et donné à Pohénégamook,
Ce 11^{ième} jour de février 2021

Original signé
Ginette Bouffard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière à Pohénégamook, certifie avoir publié le présent avis selon les dispositions de la Loi et du règlement P.-452, soit par affichage public et parution sur le site Web de la Ville de Pohénégamook.

*Donné à Pohénégamook,
Ce 11^{ième} jour de février 2021*

*Original signé
Ginette Bouffard, Greffière
Ville de Pohénégamook*